



COMMUNICATION AU COMITE EXECUTIF

La Commission Fédérale de la Coupe de France soumet au Comité Exécutif pour adoption, la répartition du nombre de clubs par Ligue métropolitaine au terme du 6^{ème} tour de la Coupe de France pour la saison 2021/2022 (hors clubs de L1 et L2).

NOMBRE DE CLUBS QUALIFIES AU TERME DU 6EME TOUR

SAISON 2021-2022 (Comex du 22 avril 2021)

LIGUES REGIONALES	
AUVERGNE/RHÔNE ALPES	19
BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE	8
BRETAGNE	14
CENTRE VAL DE LOIRE	6
CORSE	2
GRAND EST	19
HAUTS-DE-FRANCE	20
MEDITERRANEE	5
NORMANDIE	8
NOUVELLE-AQUITAINE	13
OCCITANIE	10
PAYS DE LA LOIRE	11
PARIS ILE-DE-FRANCE	11
TOTAL	146

Le nombre total de clubs par Ligue métropolitaine au terme du 6^{ème} tour de la Coupe de France pour la saison 2021/2022 (hors clubs de L1 et L2) est de 146, contre 144 la saison dernière (avant la décision exceptionnelle faisant entrer en lice les clubs de L2 au 8^{ème} tour) puisque :

- La Ligue de Mayotte ne bénéficiera plus d'un second club qualifié pour le 7^{ème} tour, faute d'installation sportive classée, pour accueillir un match du 7^{ème} tour de la Coupe de France sur son territoire (le représentant mahorais pour le 7^{ème} tour venant donc jouer en métropole ses rencontres).
- Les instances de la DNCG ont prononcé une interdiction de participation au club des Chamois Niortais à la Coupe de France 2021/2022 ce qui entraînera, si ce club se maintient en L2, que seuls 19 clubs de L2 participeront au 7^{ème} tour.

Pour rappel, 11 clubs d'outre-mer doivent donc participer au 7^{ème} tour de la Coupe de France (2 représentants guyanais, martiniquais, guadeloupéens et réunionnais et 1 représentant calédonien, tahitien et donc mahorais)

Il est rappelé que dans l'hypothèse où le club participant à l'UEFA Ligue Europa au titre de la Coupe de France ne dispute pas le Championnat de France de ligue 1 2021/2022, ce club est exempté des huit premiers tours.

Le nombre de clubs métropolitains issus du 6^{ème} tour serait de ce fait réduit à 142 et les 4 Ligues suivantes auraient en conséquence un qualifié en moins : BOURGOGNE FRANCHE COMTE 7, GRAND EST 18, PARIS ILE DE FRANCE 10 et CENTRE VAL DE LOIRE 5.

(le 15 avril 2021)